

**Réponses de suivi au Comité permanent de la Chambre des communes  
Opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO)  
Le président du Conseil du Trésor  
Le 4 novembre 2020**

**1. Nombre de demandes d'AIPRP (pangouvernemental)**

**(CPP) M. Pierre Paul-Hus:** ... Vous êtes au courant de la question des demandes d'accès à l'information. On en a parlé un peu tantôt. Selon la base de données en ligne, au cours des cinq premiers mois de l'année, 3 155 demandes ont été traitées et affichées, comparativement aux 15 000 demandes de l'an dernier. Le ministre nous a répondu plus tôt que cela avait recommencé dernièrement. **Par contre, j'aimerais savoir combien de demandes d'accès à l'information ont été faites depuis le début de l'année.** Je ne sais pas à qui cette question s'adresse directement. Mme Hassan pourrait peut-être répondre.

**Mme Sandra Hassan (SCT, BDPRH):** Je crois que c'est ma collègue Mme Cahill qui pourrait répondre à cette question.

**Mme Karen Cahill (SCT, DPF):** Merci beaucoup. Malheureusement, comme Mme Hassan pour la question précédente, je n'ai pas cette information, alors je ne suis pas en mesure de répondre. L'accès à l'information ne relève pas de mon secteur, d'autant plus que je crois savoir que vous voulez une réponse pour l'ensemble du gouvernement.

**Réponse**

Le SCT recueille des données auprès des institutions sur le nombre de demandes reçues **par exercice**, de sorte que les données complètes pour les demandes reçues en 2020-2021 ne seront disponibles qu'après septembre 2021, une fois que les institutions auront eu l'occasion de compiler et d'examiner leurs données et puis les soumettre au STC.

Le SCT publie cette information chaque année dans le rapport statistique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels:

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/acces-information-protection-reseignements-personnels/statistiques-aijrp.html>.

Les institutions communiquent individuellement cette information au Parlement dans leurs rapports annuels sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, qu'ils déposent au Parlement et publient en ligne chaque automne.

Le SCT n'a pas encore les données pour l'exercice financier 2020-2021 (du 1er avril 2020 au 31 mars 2021). Comme il a été mentionné, les données devraient être recueillies d'ici la fin de Septembre 2021 et publiée d'ici le 31 Décembre, 2021.

Cependant, le SCT est en mesure de fournir des données sur le nombre de demandes qui ont été présentées par voie électronique grâce au service de demande d'AIPRP en ligne (hébergé par le SCT) et au projet pilote relatif aux demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels en ligne (organisé par IRCC) en 2020-2021. Ces deux services

sont offerts en parallèle et les demandeurs peuvent présenter des demandes en ayant recours à l'un ou l'autre.

- Du 1<sup>er</sup> avril au 7 novembre 2020, un total de 71 192 demandes d'accès à l'information ont été présentées par voie électronique grâce à ces services à des institutions gouvernementales. Cela représente une diminution de 13 125 demandes d'accès à l'information en 2020 par rapport à la même période de rapport en 2019 (du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 7 novembre 2019, le gouvernement du Canada a reçu 84 317 demandes d'accès la l'information par voie électronique.) Le SCT n'obtiendra les données sur les demandes envoyées par courrier, par courriel ou par télécopieur qu'après le 31 mars 2021.
- À titre indicatif, 92,5 % des demandes reçues au cours de l'exercice 2019-2020 ont été présentées par voie électronique, donc le nombre de demandes reçues par voie électronique est un bon indicateur du volume global de demandes.

## 2. Les fonctionnaires sur le code 699 congé (par ministère)

**(CPP) M. Pierre Paul-Hus:** Comme on le sait, c'est le Secrétariat du Conseil du Trésor qui gère la fonction publique, alors nous aimerions avoir une image précise de ce qui se passe dans l'ensemble de la fonction publique dans le contexte de la pandémie. Il y a 200 000 fonctionnaires d'un peu partout qui peuvent se brancher sur le réseau, et c'est une bonne chose. Cependant, qu'en est-il des 57 000 autres fonctionnaires? Est-ce qu'ils ont utilisé le code de congé 699 et sont en attente? Nous aimerions recevoir un rapport indiquant combien de fonctionnaires de chaque ministère sont à la maison et ne peuvent malheureusement rien faire. Nous ne disons pas du tout que c'est de leur faute. Nous savons que c'est parce que leur travail exige qu'ils soient présents à un endroit, mais que c'est présentement impossible. **Combien de fonctionnaires de chaque ministère sont à la maison et ont utilisé le code de congé 699? J'aimerais surtout savoir combien il y en a du côté de l'Agence de la santé publique du Canada.**

**Mme Sandra Hassan (SCT, BDPRH):** Je n'ai pas de données précises pour chaque ministère, mais je peux vous faire part des données les plus à jour dont je dispose. Tout à l'heure, on disait que 200 000 fonctionnaires étaient capables de travailler de la maison ou à distance. En date du 6 septembre, 8 483 employés avaient utilisé le code de congé 699. En ce qui concerne les autres employés, plusieurs d'entre eux doivent se présenter sur place pour travailler, comme les agents correctionnels, ceux qui font l'inspection des aliments, certaines infirmières qui travaillent dans le Nord et les policiers. Il y a une masse de gens qui ne se branchent pas sur le réseau à distance parce qu'ils doivent absolument se présenter sur place pour faire leur travail. Il y a donc approximativement 200 000 employés qui sont capables de travailler de la maison. Comme je vous le disais, en date du 6 septembre, à peu près 8 400 employés avaient utilisé le code de congé 699.

### Réponse

Les renseignements demandés sont fournis à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/covid-19/maladie-conge-employes/utilisation-autres-conges-payes-699-dans-la-fonction-publique.html>

### **3. Adresse URL du site Web d'écologisation du gouvernement et les objectifs énoncés (et dépassé) par les ministères et les organismes**

**(PLC) M. Irek Kusmierczyk:** ... Je m'adresse au Secrétariat du Conseil du Trésor maintenant, et j'aimerais parler du Budget supplémentaire des dépenses qui indique que le SCT va transférer un montant de 1,8 milliard de dollars à divers ministères pour des approches innovatrices visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des activités du gouvernement. J'aimerais avoir une idée des utilisations précises de ce financement.

**Mme Karen Cahill (SCT, DPF):** Je vous remercie de votre question, monsieur le président. C'est une excellente question. Nous avons plusieurs initiatives, et nous avons réparti ce montant entre plusieurs ministères. **Soit dit en passant, vous trouverez également ces renseignements sur le site Web « Écologiser le gouvernement ». Je me ferai un plaisir de fournir l'URL de ce site Web au greffier du Comité.** À titre d'exemple, Services publics et Approvisionnement Canada mène un projet pour que ses activités en matière d'approvisionnement lui permettent de faire la transition vers l'économie à faibles émissions de carbone. Dans le cadre de ce projet, le ministère mettra au point un outil scientifique pour mesurer le nombre d'émissions de GES associées à l'approvisionnement. Ce n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres. Le ministère de la Défense, notamment, transfère des fonds à la base des Forces canadiennes Kingston en vue de la réduction des GES. Ce projet consiste à concevoir et installer un système de chauffage carboneutre dans sept bâtiments de la base où l'on utilise actuellement une chaudière et à la remplacer par une installation de chauffage central au gaz. Donc, divers projets sont envisagés. Dans certains cas, ces projets ne s'étendront pas seulement sur une année, mais sur plusieurs. Vous entendrez parler de ces projets en maintes occasions. Je ne vous ai fourni que deux exemples, mais il y en a de nombreux autres sur notre site Web.

**(PLC) M. Irek Kusmierczyk:** C'est formidable. Je trouve tout cela fort intéressant. Je sais que 89 % des émissions du gouvernement fédéral sont générées par ses installations, et 11 % par son parc de véhicules. Je sais aussi que les taux varient d'un ministère à l'autre. **Est-ce que chaque ministère fixe ses propres objectifs? Est-ce qu'il leur arrive de dépasser les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable? Est-ce que des ministères dépassent les objectifs de réduction?**

**Ms. Karen Cahill (SCT, DPF):** C'est une excellente question. Je ne peux pas vous donner une réponse détaillée, mais je vais faire de mon mieux pour la trouver et la transmettre au Comité.

#### **Réponse**

**Vous trouverez ci-dessous les liens vers la page du Fonds pour un gouvernement vert, qui comprend une liste des projets financés à ce jour.**

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/vert-gouv-fonds.html>

### **Les ministères fixent-ils leurs propres objectifs?**

La cible globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre des ministères s'inscrit dans la Stratégie pour un gouvernement vert (liens ci-dessous). Il est possible pour un ministère d'établir sa propre cible dans le cadre de sa Stratégie ministérielle de développement durable.

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/strategie.html>

### **Surpassent-ils parfois les objectifs établis dans la Stratégie fédérale de développement durable?**

Les ministères sont en mesure d'établir leurs propres objectifs et mesures dans le cadre de leur stratégie ministérielle de développement durable.

### **Est-ce que certains ministères surpassent les objectifs de réduction?**

Pour voir quels ministères ont surpassé les objectifs de réduction, consultez les liens ci-dessous et cliquez sur l'onglet « Par organisme ». Ensuite, cliquez sur « Figure 4 – Version textuelle », pour obtenir un tableau montrant les réductions d'émissions selon l'organisme fédéral faisant rapport.

En date de l'exercice 2018-2019, huit organismes ont atteint ou dépassé 40 % de réduction de leurs émissions depuis l'exercice 2005-2006.

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/inventaire-emissions-gas-effet-serre-gouvernement-canada.html>



## 5. Coût des meubles pour les fonctionnaires qui travaillent à la maison

**(CPP) M. Kelly McCauley:** Je vais passer à un autre sujet. Monsieur Purves, le gouvernement octroie, si je ne m'abuse, 500 \$ à chaque fonctionnaire qui fait du télétravail pour l'achat d'une chaise. **Savez-vous combien cela nous a coûté, ou combien cela nous coûtera? Si nous achetons 200 000 chaises, par exemple, qu'allons-nous en faire quand les fonctionnaires reviendront travailler dans les bureaux?**

**M. Glenn Purves (SCT, SGE):** Si je retourne en arrière... Malheureusement, je n'ai pas information sur ces coûts en main.

**(CPP) M. Kelly McCauley:** Pas de problème.

**M. Glenn Purves (SCT, SGE):** Aucun financement supplémentaire n'a été alloué pour couvrir ces coûts. Ils sont financés à même des ressources réaffectées provenant de crédits déjà accordés.

**(CPP) M. Kelly McCauley:** **Si c'est possible, pourriez-vous nous transmettre les chiffres quand vous les trouverez?** Dans un an ou dans six mois d'ici, si un vaccin a été trouvé et que les fonctionnaires retournent à leur bureau, que se passera-t-il avec ces immobilisations?

### Réponse

Pour ce qui est de l'équipement devant faciliter le travail à domicile, les ministères doivent se conformer à la politique, aux directives et aux orientations du Conseil du Trésor. Les principales politiques relatives aux dépenses de mobilier pour le télétravail sont les suivantes :

- la Politique sur la gestion financière;
- la Politique sur la gestion du matériel;
- la Politique sur la gestion des personnes;
- la Directive sur le télétravail.

Pour préciser davantage l'interprétation de ces politiques durant la pandémie de COVID-19, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a conseillé les administrateurs généraux, les dirigeants principaux des finances et les responsables des ressources humaines sur la manière d'élaborer ou de parfaire leurs politiques et procédures ministérielles internes sur l'équipement des employés travaillant à distance. Ces lignes directrices ont été renouvelées en août 2020 pour prendre en compte de la situation actuelle du travail à distance dans laquelle de nombreux fonctionnaires continuent de se trouver.

Pour ce qui est de rendre compte des coûts du télétravail à ce jour, y compris les dépenses prévues pour le mobilier, les organisations fédérales seraient les mieux placées pour répondre aux questions les concernant. Les ressources réaffectées ont été utilisées pour couvrir les coûts supplémentaires liés à l'équipement de télétravail, car aucun financement additionnel n'a été fourni par le gouvernement en réponse à la COVID-19 pour équiper les employés en vue du télétravail.

Au cours de la période du 1er mars au 22 octobre 2020, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a dépensé un total de 68 836,83 \$ pour l'achat de matériel, y compris du matériel de technologie de l'information, des fournitures de bureau et des chaises. Le Secrétariat a

encouragé ses employés à aller chercher leur chaise sur le lieu de travail dans la mesure du possible. Ils n'ont pas reçu d'allocation monétaire, mais ont été remboursés à la réception des factures. Tous les articles achetés par les employés font l'objet d'un suivi et sont consignés dans le système financier du Secrétariat.

## 6. Les responsabilités du SCT visant à régler les enjeux et à la conformité avec les lignes directrices sur l’approvisionnement du SCT par les ministères et les organismes

**(CPP) M. Kelly McCauley:** Monsieur Purves, je comprends que ce n'est pas directement de votre ressort, mais vous serez peut-être en mesure de me dire à qui m'adresser après la réunion. Selon les lignes directrices, le SCT doit collaborer avec les ministères et les organismes en cas de manquements aux politiques sur les marchés. **De qui relève cette responsabilité au sein du SCT? Ce serait bien si nous pouvions recevoir toute une ribambelle de représentants du SCT et vous éviter de vous retrouver sur la sellette. À qui dois-je m'adresser pour faire le suivi à ce sujet?**

**Mr. Glenn Purves (SCT, SGE):** Si vous nous le permettez, nous vous donnerons une réponse par écrit.

**(CPP) M. Kelly McCauley:** Ce serait parfait.

### Réponse

La [Politique sur les marchés](#) du CT, exigence 5.1.1, stipule que « Il incombe aux ministères et aux organismes de veiller à ce que soient mis en place et appliqués des cadres de contrôle suffisants pour assurer une diligence raisonnable et une administration judicieuse des fonds publics. Dans le cadre des rapports continus qu’il entretient avec les ministères, le Secrétariat du Conseil du Trésor collabore avec les ministères et les organismes afin de régler les problèmes de gestion décelés dans le cadre des examens de gestion, des évaluations, des vérifications internes et des opérations, et d’assurer l’observation de la *Politique sur les marchés*.

Conformément au [Cadre stratégique sur la gestion de la conformité](#) du CT, les ministères et le Conseil du Trésor ont chacun des responsabilités de surveillance en ce qui concerne la conformité aux politiques du CT. Les administrateurs généraux supervisent l'application des politiques du CT au sein de leurs ministères, tandis que le Conseil du Trésor, avec l'aide du SCT, supervise l'application des politiques à l'échelle du gouvernement.

Dans leur rôle d'administrateurs des comptes conformément à la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), les administrateurs généraux sont tenus d'assurer la conformité aux politiques du CT et doivent mettre en place des contrôles internes, une gouvernance et des plans de vérification interne fondés sur les risques en ce qui concerne les activités de passation de marchés de leur organisation. En cas de non-conformité, les administrateurs généraux sont responsables de la mise en œuvre des réponses appropriées et des mesures correctrices dans leur ministère.

Le Conseil du Trésor est chargé d'établir la politique pangouvernementale relative à l'approvisionnement et supervise les achats de valeur plus élevée / à haut risque qui nécessitent l'approbation du CT. Le Secrétariat du Conseil du Trésor surveille l'état de la conformité aux politiques à l'échelle du gouvernement au moyen de mécanismes comme le Cadre de responsabilisation de gestion. Dans les situations de non-conformité importante, le SCT collabore avec l'administrateur général pour rétablir l'état de conformité d'un ministère et gérer les conséquences de la non-conformité.

Le Bureau du contrôleur général du Canada au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor serait le principal point de contact pour travailler avec les ministères et organismes pour les questions liées à l'interprétation et à l'application de la [Politique sur les marchés](#).

## Répartition des employés de la fonction publique du Canada par sous-groupe désigné et par sexe pour les membres de la direction qui sont membres d'une minorité visible (au 31 mars 2019)

Catégorie	SEXE	Tous les employés	Noir	Latino-américain non blanc	Personne d'origine mixte	Chinois	Japonais	Coréen	Philippin	Asiatique du Sud / Indien de l'Est	Asiatique de l'Ouest, Nord-Africain ou Arabe non blanc	Asiatique du Sud-Est	Autres	Total général
Cadres	Femme	2,956	58	11	48	52	*	*	*	73	42	7	36	342

Source : Système de la paie et Banque de données sur l'équité en emploi (BDEE) au 31 mars 2019.

La représentation interne des Autochtones, des membres d'une minorité visible et des personnes handicapées est déterminée selon les personnes qui ont volontairement choisi de s'identifier dans l'un des groupes visés par l'équité en matière d'emploi, tandis que les renseignements sur le genre sont tirés du système de la paie.

Les données de ces tableaux visent les employés identifiés aux fins de l'équité en matière d'emploi dans le Règlement de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Les renseignements englobent les employés nommés pour une période indéterminée et pour une période déterminée de trois mois ou plus, et les employés saisonniers des organisations saisis en vertu des annexes I et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Administration publique centrale). Les chiffres indiqués dans le tableau comprennent les groupes EX (Groupe de la Direction) et LC (gestion du droit).

Sont exclus de ces renseignements :

- les employés en congé sans solde;
- les étudiants et les travailleurs occasionnels;
- les personnes nommées par le gouverneur en conseil;
- le personnel exonéré des ministres;
- les juges fédéraux;
- les sous-ministres.

Répartition des employés de la fonction publique du Canada par sous-groupe désigné et par sexe pour les membres de la direction qui sont membres d'autochtone (au 31 mars 2019)

Catégorie	SEXE	Tous les employés	Inuit	Métis	Indien de l'Amérique du Nord/Membre d'une Première Nation	Autre	Total général
Cadres	Femme	2 956	*	67	53	*	<b>139</b>

Source : Système de la paie et Banque de données sur l'équité en emploi (BDEE) au 31 mars 2019.

La représentation interne des Autochtones, des membres d'une minorité visible et des personnes handicapées est déterminée selon les personnes qui ont volontairement choisi de s'identifier dans l'un des groupes visés par l'équité en matière d'emploi, tandis que les renseignements sur le genre sont tirés du système de la paie.

Les données de ces tableaux visent les employés identifiés aux fins de l'équité en matière d'emploi dans le Règlement de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Les renseignements englobent les employés nommés pour une période indéterminée et pour une période déterminée de trois mois ou plus, et les employés saisonniers des organisations saisis en vertu des annexes I et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Administration publique centrale). Les chiffres indiqués dans le tableau comprennent les groupes EX (Groupe de la Direction) et LC (gestion du droit).

Sont exclus de ces renseignements :

- les employés en congé sans solde;
- les étudiants et les travailleurs occasionnels;
- les personnes nommées par le gouverneur en conseil;
- le personnel exonéré des ministres;
- les juges fédéraux;
- les sous-ministres.